

COMMUNE DE VOGELGRUN

Nombre de conseillers :		PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VOGELGRUN DE LA SEANCE DU MARDI 20 OCTOBRE 2020
> élus :	15	
> en fonction :	15	
> présents :	11	
> votants :	15	

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VOGELGRUN DE LA SEANCE DU MARDI 15 DECEMBRE 2020
--

Présents : M. PASQUALINI Mirko, Maire et Président de séance,
M^{mes} BELLICAM Anaïs, HEITZLER Céline, POUX Sandrine, et M. MAGINIEAU Christian
Adjoints
M^{mes} HELFER Marilyne, KOERBER Isabelle, VIEIRA Aurélie
MM KLEIN Jan, LECOEUR Anthony, ROBELIN Matthieu,

Absents excusés ayant donné procuration :
M^{me} SCHMITZ Françoise a donné procuration à M^{me} KOERBER Isabelle,

Absents non-excusés :
MM MEYER Steven, SCHMIDT Florent et WAGNER Alban

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2020
2. Fixation des loyers 2021 pour les logements communaux
3. Salle polyvalente : Tarifs de location 2021
4. Eclairage public
5. Instruction des autorisations d'urbanisme ADS - convention avec Colmar Agglomération
6. Noël 2020 - Cadeaux aînés et enfants
7. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2021
8. Personnel communal : vacance de poste suite au départ en retraite (adjoint technique territorial)
9. Rapport annuel SIAEP Plaine du Rhin
10. Bassin de rétention
11. Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures 00 et annonce que Monsieur Alexandre HURLIN, ancien adjoint au Maire est décédé ce matin.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2020

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2020. Madame Marilyne HELFER fera une remarque sur le PV au point divers. Le procès verbal est approuvé avec 1 voix contre, 2 abstentions et 9 voix pour.

2. Fixation des loyers 2021 pour les logements communaux

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu les explications de M. Mirko PASQUALINI concernant les problèmes de fenêtres et de chaudière dans le logement de la salle polyvalente,

L'Assemblée, après en avoir discuté, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les loyers des logements communaux qui avaient été votés lors de la séance du 3 décembre 2019 (loyers 2020), comme suit :

- pour un 4 pièces : **324 € / mois**
- logement de la Mairie : **632 € / mois**
+ 110 € de charges (chauffage : 80 €, eau 15 €, assainissement : 15 €)
- logement de la salle polyvalente : **545 € / mois**
+ 160 € de charges (chauffage : 80 €, eau 15 €, assainissement : 15 €, électricité : 50 €)

3. Salle polyvalente : Tarifs de location 2021

L'Assemblée, après en avoir discuté, décide de ne pas augmenter les tarifs de location de la salle polyvalente. Les tarifs applicables sont les suivants (idem tarifs 2020) :

- Tarifs week-end (vendredi matin / lundi matin) :

	PRIX DE BASE	FAMILLES VOGELGRUN -75 %	MEMBRES ASSOCIATIONS -50 %
Salle1	220 €	55 €	110 €
Salle 2	220 €	55 €	110 €
Salle 3	220 €	55 €	110 €
Salle 1 + 2	440 €	110 €	220 €
Salle 2 + 3	440 €	110 €	220 €
Salle 1 + 2 + 3	660 €	165 €	330 €
Cuisine + CF	220 €	55 €	110 €
Chambre Froide	110 €	27,50 €	55 €

	PRIX DE BASE	FAMILLES VOGELGRUN -75 %	MEMBRES ASSOCIATIONS -50 %
Salle Sportive	1320 € + Prix nettoyage par une société	330 € + Prix nettoyage par une société	660 € + Prix nettoyage par une société
Demi - salle Sportive	660 € + Prix nettoyage par une société	165 € + Prix nettoyage par une société	330 + Prix nettoyage par une société

- **Tarifs journée :**

	PRIX DE BASE	FAMILLES VOGELGRUN -75 %	MEMBRES ASSOCIATIONS -50 %
Salle1	110 €	27,50 €	55 €
Salle 2	110 €	27,50 €	55 €
Salle 3	110 €	27,50 €	55 €
Salle 1 + 2	220 €	55 €	110 €
Salle 2 + 3	220 €	55 €	110 €
Salle 1 + 2 + 3	330 €	82,50 €	165 €
Cuisine + CF	110 €	27,50 €	55 €
Chambre Froide	55 €	13,75 €	27,50 €
Salle Sportive	660 + Prix nettoyage par une société	165 € + Prix nettoyage par une société	330 € + Prix nettoyage par une société
Demi - salle Sportive	330 € + Prix nettoyage par une société	82,50 € + Prix nettoyage par une société	165 € + Prix nettoyage par une société

Les tarifs de location de la vaisselle restent identiques, mais, aligner le prix de la casse sur le prix du marché.

4. Eclairage public

Diagnostic

Suite à plusieurs pannes d'éclairage dans la commune, la commission environnement a constaté la vétusté et la disparité des installations. Madame Céline HEITZLER a pris contact avec la société VIALIS de COLMAR pour solutionner ce problème.

Elle présente l'offre de Vialis, qui propose de procéder à un audit exhaustif avec la création d'une cartographie et d'une base de données technique informatisée des installations. Ce diagnostic s'avère nécessaire préalablement au renouvellement du parc d'éclairage public de la commune en LED.

Le montant de cette offre s'élève à 4 500,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité la proposition de diagnostic de Vialis et charge Monsieur le Maire de la signature de l'offre.

Eclairage gendarmerie fluviale

Au vu de l'arrêté du 27/12/2018 relatif aux nuisances lumineuses, les 15 lampadaires de la gendarmerie fluviale sont obsolètes et doivent être impérativement changés. Madame Céline HEITZLER a demandé un devis aux sociétés LUMINEM et VIALIS, pour le remplacement de ces 15 têtes de mats.

Madame Céline HEITZLER propose de se rendre à la Gendarmerie Territoriale de BLODELSHEIM pour constater leurs nouvelles installations d'éclairage.

Elle a également contacté Madame Betty MULLER, Conseillère Départementale du Haut-Rhin, afin de solliciter une aide financière. Celle-ci lui a répondu positivement, en revanche, cette aide ne pourra être débloquée qu'à partir d'avril 2021.

Contrat de maintenance

La commune de VOGELGRUN dispose de 229 lampadaires fonctionnant de différentes manières. Certaines ampoules fonctionnent à la vapeur de mercure, ce qui pose un problème de maintenance pour les remplacer, car ces ampoules n'existent plus. D'autres fonctionnent au sodium, qui elles, peuvent encore être remplacées. Nous avons également la rue des Cygnes et la rue des Merles, dont les ampoules ont été changées en LED.

Madame Céline HEITZLER a demandé aux sociétés LUMINEM et VIALIS de présenter un devis de maintenance du parc d'éclairage public en soustrayant à la maintenance toutes les ampoules fonctionnant à la vapeur de mercure, ainsi que les LED. Les réparations, voir remplacement de celle-ci feront l'objet d'une facturation séparée.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, de confier le contrat de maintenance à la société VIALIS, qui propose une « formule simplicité » correspondant à nos besoins pour un montant de 1 602,00 € HT, soit 1 922,00 € TTC. Ce montant pourra être révisé chaque année en fonction de l'évolution du parc.

Divers

La commission environnement se réunira en janvier pour discuter d'autres points relatifs à l'éclairage public (remplacement des têtes de mâts en LED, variation de luminosité et extinction, éclairage rue des Roses, etc....)

5. Instruction des autorisations d'urbanisme ADS – convention avec Colmar Agglomération

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme (ADS) a été confiée à Colmar Agglomération dans le cadre d'une convention définissant les modalités administratives, organisationnelles et financières. Cette convention co-signée par la communauté de communes du Pays Rhin-Brisach et 20 communes

de l'ancienne ComCom Pays de Brisach arrive à échéance le 31 décembre 2020. Colmar Agglomération est en charge d'instruire les dossiers d'urbanisme, tels que les permis de construire et les déclarations préalables et connaît actuellement des problèmes d'effectif (ils ne sont plus que 4 ou 5 employés alors qu'ils devraient être à 8). Afin d'y remédier, Monsieur STRAUMANN envisage d'augmenter les salaires, d'embaucher une personne supplémentaire et d'acheter un nouveau logiciel. Le coût induit est de l'ordre de 25% d'augmentation ; l'objectif du service étant d'être totalement opérationnel d'ici la fin 2021.

Il est proposé de reconduire la convention selon les modalités suivantes:

- services identiques à la convention initiale
- durée : 5 ans
- augmentation du coût de l'ordre de 25%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- approuve à l'unanimité le renouvellement pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'adhésion au service d'instruction des autorisations d'urbanisme par Colmar Agglomération, ainsi que les modalités administratives, organisationnelles et financières qui en découlent,
- charge Monsieur le Maire de la signature de la convention tripartite et de toutes pièces afférentes,
- prévoit les crédits au budget 2021.

6. Noël 2020 – Cadeaux des aînés et des enfants

Monsieur le Maire indique que le traditionnel repas de Noël pour les aînés n'a pas eu lieu compte tenu du confinement et du contexte sanitaire lié à la COVID-19. Pour compenser l'annulation de ce moment de festivité, l'équipe municipale a décidé de distribuer des paniers garnis et des arrangements de Noël à toutes les personnes nées avant le 1^{er} janvier 1961. Le montant de cette opération est de 7 075 €.

Malheureusement, il en est de même pour la traditionnelle fête de Noël des enfants qui se déroulait habituellement à la salle polyvalente pour un bel après-midi récréatif. Malgré tout, la commune avait une volonté très forte de ne pas les pénaliser. Pour les enfants nés après le 1^{er} Janvier 2006, scolarisés et/ou habitant à Vogelgrun, l'équipe municipale a décidé de distribuer des pains d'épices ainsi que des cartes cadeaux pour un montant total de 3 626 €.

La distribution des cadeaux pour les aînés et les enfants a été effectuée dimanche 13 décembre 2020. Le Père Noël a été victime de son succès : l'opération a duré beaucoup plus longtemps que prévu. Les parents et les aînés ont fait part de retours positifs.

7. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget

2021

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2021 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020 comme suit :

Chapitres / Articles		Crédits 2020	Montants 2021
21	21311- Hôtel de ville	80 000,00 €	20 000,00 €
21	21312 - Bâtiments scolaires	200 000,00 €	50 000,00 €
21	21316 - Equipements du cimetière	10 000,00 €	2 500,00 €
21	21318 - Autres bâtiments publics	20 000,00 €	5 000,00 €
21	2135 - Installations générales, agencements	40 000,00 €	10 000,00 €
21	2152 - Installations de voirie	34 186,00 €	8 500,00 €
21	2181 - Installations générales, agencements	15 000,00 €	3 750,00 €
21	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	35 000,00 €	8 750,00 €
21	2184 - Mobilier	50 000,00 €	12 500,00 €
21	2188 - Autres installations corporelles	25 000,00 €	6 250,00 €
Total		509 186,00 €	127 250,00 €

8. Personnel communal : vacance de poste suite au départ en retraite (adjoint technique territorial)

Monsieur le Maire rappelle que l'adjoint technique en charge du nettoyage de la mairie, de l'église et de la salle polyvalente et de la gestion des locations de la salle polyvalente est à la retraite depuis le 1^{er} octobre 2020.

Plusieurs possibilités sont évoquées pour la remplacer :

- faire intervenir une entreprise extérieure spécialisée dans le nettoyage,
- continuer avec la Manne Emploi,
- faire un appel à candidatures pour le poste d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal décide de procéder à la vacance de poste à faire valider par le Centre de Gestion et charge Monsieur MAGINIEAU de bien redéfinir la fiche de poste en mettant en avant des critères de choix, avant de pouvoir faire un appel à candidature.

9. Rapport annuel SIAEP Plaine du Rhin

En application des articles 13 et 15 de la loi n° 92 125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, le Syndicat des Eaux de la Plaine du Rhin nous a transmis le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau. Le montant d'une facture pour une consommation moyenne de 120 m³ est de 172,00 € HT.

L'assemblée, après avoir entendu les explications de M. le Maire, a pris bonne note des indications fournies par ce rapport.

10. Bassin de rétention

Monsieur le Maire relate la réunion de COPIL, à laquelle il a participé accompagné de Charles THOMAS, consultant de la commune sur le dossier du bassin de rétention de BREISACH. La ComCom Pays Rhin Brisach avait invité le Syndicat des Eaux, mais ni Gaz de France, ni EDF n'avait été consultés pour le barrage agricole et les pompes en cas d'un lâché d'eau ; ce qui pose un réel problème. L'Allemagne conteste la réfection des réseaux et en remet le financement en question. Les Allemands ont déjà terminés les travaux de BREISACH / BURKHEIM. Rivières de Haute Alsace avait présenté un Power Point sur les zones inondables lors d'une réunion à ENSISHEIM. Plusieurs problématiques se posent. Une réunion de terrain aura lieu en janvier 2021. Vialis devra installer trois transformateurs.

11. ONF – Forêt communale : programme de travaux et coupes pour l'année 2021

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Michel WILME, technicien forestier de l'ONF ; la réunion s'est mal passée. Il souhaite faire établir une étude par une société extérieure. La forêt est un écosystème à part entière qu'il faut protéger et les garanties affirmées par l'ONF ne sont pas avérées.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas donner suite aux devis de travaux et coupes pour l'année 2021.

12. Divers

Commissions

La commission Communication se réunira pour refaire un bulletin d'information au format A3. Les sujets seront répartis entre les différents membres.

La commission Fêtes et Loisirs se réunira prochainement.

La commission Illuminations passera dans les rues pour le concours des décorations de Noël.

Convention chats libres avec la SPA

Madame Céline HEITZLER présente au Conseil Municipal la proposition de convention de partenariat du statut "chat libre" afin de limiter les nuisances dues aux populations de chats errants. La campagne de stérilisation et d'identification des chats induit les frais suivants : 50,00 € pour une ovariectomie, 30,00 € pour une castration et 5,00 € par tatouage.

Pour rappel, tous les chats, chiens et carnivores domestiques doivent être identifiés soit par tatouage, soit par puce électronique, à l'institut national des carnivores domestiques ICAD. De plus, la vente et le don d'un animal non identifié est un délit passible d'une amende de 750,00 € par animal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser une campagne de stérilisation des chats errants et d'y allouer un montant maximum de 800,00 €.

Ilots arbustifs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet « Ilot DiversiTE » qui vise à l'implantation en zone de plaine agricole et viticole d'îlots arbustifs afin de renforcer la biodiversité. Ce dispositif, est mis en œuvre par la Fédération des chasseurs en collaboration avec l'AMHR (Association des Maires du Haut-Rhin).

Le Conseil Municipal, après délibération décide à 2 voix contre et 13 voix pour, de participer à ce projet via la commission environnement et sous réserve de compatibilité avec le PLUi.

Travaux d'entretien du Giessen

Le nettoyage du Giessen est en cours. Monsieur le Maire a demandé à Rivières de Haute Alsace de procéder aux coupes d'arbres, pour certains très dangereux, afin de dégager les berges et de permettre ainsi le désenvasement du cours d'eau. Un aménagement du Giessen sera étudié avec les Rivières de Haute Alsace et fait partie d'un programme de renaturation avec VNF dans le cadre du bassin de rétention de BREISACH. Ces travaux se feront en plusieurs étapes compte tenu des contraintes administratives.

Subvention APALIB / APAMAD

Les demandes de subvention pour l'APALIB et l'APAMAD seront étudiées lors de l'élaboration du Budget Primitif 2021.

Monument à la mémoire des combattants de la Ligne Maginot

Monsieur le Maire présente le courrier de demande de mécénat de l'Amicale des Anciens Combattants du 28^{ème} RIF et 3/4^{ème} CEO pour restaurer le monument à la mémoire des combattants de la Ligne Maginot sur l'Île du Rhin à VOGELGRUN. Compte tenu des travaux prévus pour l'aménagement de l'Île du Rhin, le Président de la CCPRB rencontrera le Président de l'Amicale pour définir les modalités dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Île du Rhin.

Le Conseil Municipal, après délibération, acte à l'unanimité le principe de subvention de 1 000 € dans le cadre du devoir de mémoire.

Remarques sur le précédent Compte rendu

Madame HELFER Marilyne apporte quelques précisions sur le point 4 du dernier Conseil Municipal :

Le chemin le long du Giessen n'était pas concerné par la demande à la vente ; il ne s'agissait que du terrain entre WEIL et HELFER.

Divers

Monsieur LECOEUR Anthony souhaite que la commune prépare l'avenir du cœur du village, du Giessen et de l'environnement par des aménagements.

Madame Céline HEITZLER indique que le Camping Vauban de NEUF-BRISACH va fermer.

La séance est levée à 23 h 45.

Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2020.....	56
2. Fixation des loyers 2021 pour les logements communaux	56
3. Salle polyvalente : Tarifs de location 2021	56
4. Eclairage public	57
5. Instruction des autorisations d'urbanisme ADS – convention avec Colmar Agglomération.....	58
6. Noël 2020 – Cadeaux des aînés et des enfants.....	59
7. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2021	59
8. Personnel communal : vacance de poste suite au départ en retraite (adjoint technique territorial)	60
9. Rapport annuel SIAEP Plaine du Rhin.....	61
10. Bassin de rétention	61
11. ONF – Forêt communale : programme de travaux et coupes pour l'année 2021	61
12. Divers.....	61

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de VOGELGRUN
de la séance du 15 décembre 2020**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
PASQUALINI Mirko	Maire		
MAGINIEAU Christian	1 ^{er} Adjoint		
BELLICAM Anaïs	2 ^{ème} Adjoint		
POUX Sandrine	3 ^{ème} Adjoint		
HEITZLER Céline	4 ^{ème} Adjoint		
MEYER Steven	Conseiller municipal	Absent	
SCHMIDT Florent	Conseiller municipal	Absent	
HELPER Marilyne	Conseiller municipal		
SCHMITZ Françoise	Conseiller municipal	Excusée	
KLEIN Jan	Conseiller municipal		
LECOEUR Anthony	Conseiller municipal		
ROBELIN Matthieu	Conseiller municipal		
KOERBER Isabelle	Conseiller municipal		
WAGNER Alban	Conseiller municipal	Absent	
CORRÈGES Aurélie	Conseiller municipal		